

BUDGET PARTICIPATIF 2021

DES IDÉES
pour ma ville !

VOUS PROPOSEZ

VOUS VOTEZ

NOUS RÉALISONS

toutes les infos sur
epinal.fr



VOUS PROPOSEZ, VOUS DÉCIDEZ !

Le budget participatif éco-citoyen de la Ville d'Épinal

La Ville d'Épinal donne les moyens à ses habitants de proposer et de choisir directement des projets contribuant au développement durable, c'est-à-dire conciliant le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement : c'est le principe du budget participatif éco-citoyen !

Son règlement a été voté par le Conseil municipal le 18 mars 2021.

Il est disponible en intégralité sur le site internet de la Ville : www.epinal.fr

1 Des projets pour améliorer la vie et la Ville, pour toutes et tous.

Les idées que vous proposez doivent améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants. Aucun projet ne peut être déposé au profit d'un intérêt personnel ou commercial.

2 Des idées pour les lieux et bâtiments communaux et publics

Vous pouvez proposer une idée pour les lieux et les bâtiments publics qui sont libres d'accès et dont la gestion est assurée par la Ville d'Épinal.

Vos projets ne doivent pas nécessiter l'acquisition d'un terrain ou d'un local.

3 Un montant total de 150 000 €

Les projets peuvent coûter entre 0 et 150 000 euros mais ils ne doivent pas générer de coûts de fonctionnement.

4 Être âgé de plus de 13 ans et domicilié à Épinal

Vous habitez Épinal et vous avez plus de 13 ans ? Alors vous pouvez proposer votre idée et voter pour vos projets préférés !

Vous êtes un groupe d'habitants ou votre entreprise ou commerce est implanté à Épinal ? Vous pouvez aussi proposer une idée mais le vote est réservé aux personnes physiques domiciliées à Épinal.



5

Trois mois et quelques clics pour proposer son projet

C'est sur internet que vous devez formuler votre idée. À partir de la page d'accueil du site **www.epinal.fr**, un formulaire en ligne vous permet de décrire précisément votre idée à l'aide de textes, plans, photos, articles de presse ou même d'une vidéo. Plus vous serez précis, plus votre idée a de chances de convaincre les votants.

Il vous est donc conseillé de donner des indications claires sur l'emplacement ou les emplacements qui pourraient être concernés par votre idée.

De même, pour estimer le coût de votre idée, vous pouvez donner des exemples de projets équivalents déjà réalisés à Épinal ou ailleurs.

6

Passer de l'idée au projet

Les services de la Ville d'Épinal étudieront la faisabilité technique et juridique de votre idée et le réalisme de votre estimation financière. Durant cette phase d'étude, la Ville pourra vous contacter afin de vous aider à préciser le projet ou pour vous proposer de fusionner votre idée avec des propositions similaires.

Ensuite, le Comité consultatif à la démocratie locale et au budget participatif validera la liste des projets conformes au règlement qui seront donc soumis au suffrage des citoyens en octobre.

Ce Comité consultatif est composé de 11 représentants des Comités d'intérêt de quartier et du Comité de liaison inter-quartier, de deux membres du Conseil des jeunes et de 13 Conseillers municipaux de la Ville d'Épinal, et il est présidé par M. Patrick Nardin, maire d'Épinal.

7

Un mois pour voter

C'est par un vote électronique sur le site **www.epinal.fr** que vous donnerez une voix à 10 projets maximum dans la limite des 150 000 euros alloués au budget participatif 2021. Les projets seront classés selon le nombre de voix reçues et réalisés par la Ville d'Épinal jusqu'à épuisement du budget de 150 000 euros.



LE CALENDRIER

du budget participatif éco-citoyen 2021

AVRIL-MAI-JUIN

Collecte des idées

Vous proposez vos idées
sur le site epinal.fr

JUILLET-SEPTEMBRE

De l'idée au projet

La Ville d'Épinal étudie
la conformité des idées avec le règlement
du budget participatif éco-citoyen.
Le Comité consultatif à la démocratie locale
et au budget participatif valide
les projets éligibles au vote

OCTOBRE 2021

Vote

Vous choisissez 1 à 10 projets
dans la limite du montant
de 150 000 euros consacré
par la Ville d'Épinal
au budget participatif 2021.
Le vote est réalisé en ligne
sur le site epinal.fr

NOVEMBRE 2021

Démarrage de la réalisation des projets

La Ville d'Épinal entreprend la réalisation
des projets éco-citoyens qui auront été
choisis par les Spinaliens.

► Toutes les informations sont sur le site www.epinal.fr,
dans la rubrique « budget participatif éco-citoyen ».

Pour toutes questions : communication@epinal.fr ou 03.29.68.50.28

Le dépôt des idées et le vote des projets se déroulent via la plateforme
www.monaviscitoyen.fr ou en se rendant dans les points cyb de la ville
aux heures habituelles d'ouverture.

Heures d'ouverture des points cyb sur epinal.fr
ou en appelant le 03 29 68 51 29

